



REGLEMENT TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE DES 27 et 28AVRIL 2024

Article 1 : Informations générales

Le PONTIVY-ST THURIAU-MALGUENAC TENNIS DE TABLE, PSTM TT, organise les 27 et 28Avril 2024 un Tournoi de Tennis de Table de type RÉGIONAL. Il est ouvert à tous les licenciés compétition FFTT de la région Bretagne.

Les parties se dérouleront sur 20 tables à la salle de Kérentré, rue Jeff Le Penven 56300 PONTIVY.

Le tournoi est homologué par la Ligue de Bretagne de Tennis de Table sous le numéro **1728/2023-R**. et placé sous son contrôle.

Le juge-arbitre de la compétition est Monsieur Stéphane PUJOL (JA3).

L'ensemble des dotations et lots atteint la somme de 2340€Euros en Espèces, plus les lots.

Article 2 : Tableaux - Horaires :

JOUR	TABLEAUX	CATEGORIE	HORAIRE	NOMBRE MAXI
SAMEDI 27 AVRIL	A	500 à 1999	15H00	48
	B	500 à 1699	16H00	48
	C	500 à 1499	14H00	48
	D	500 à 1199	11H00	60
	E	500 à 899	12H30	60
	F	500 à 699	09h30	60
DIMANCHE 28 AVRIL	G	TC	16h00	48
	H	TC DAMES	14h00	32
	I	500 à 1799	15h00	48
	J	500 à 1599	13h00	48
	K	500 à 1299	10h00	60
	L	500 à 1099	11H30	60
	M	500 à 799	08H30	60

Article 3 : inscriptions - engagements :

Les engagements seront communiqués, ou collectivement par le club d'appartenance des compétiteurs, ou personnellement, sur le site du club de Pontivy. Les engagements peuvent être communiqués à l'aide de la fiche d'inscription jointe par mail à tournoi@pontivy-tennisdetable.com ou sur le site www.pontivy-tennisdetable.com. Les inscriptions seront confirmées par courriel ou sms sous 48h00. La date limite d'engagement est fixée au vendredi 26 avril à 12h00.



Tarifs inscriptions	1 tableau	2 tableaux	3 tableaux	4 tableaux
	7€	12€	18€	22€

Article 4 : qualifications et classements :

Le classement pris en compte est celui de la 2^{ème} phase de la saison 2023-2024, au 1^{er} janvier 2024, sur présentation de licence obligatoire et certificat médical si non mentionné.

Chaque joueur pourra participer à **2 tableaux consécutifs par jour maximum**.

Tous les tableaux sont homologués et comptent pour le classement individuel au coefficient 0.5.

Les horaires indicatifs pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.

Article 5 : Places Limitées :

Certains tableaux sont limités à un certain nombre de joueurs. Les premiers inscrits seront donc prioritaires. Toute inscription incomplète sera considérée comme invalide.

Article 6 : Organisation du tournoi :

La salle sera ouverte à 8H30 le samedi et à 7H30 le dimanche. Les joueurs doivent être munis de leur licence lors du pointage et éventuellement de leur certificat médical.

Le pointage commencera 45 mn avant le début du premier tableau auquel participe le joueur et se terminera 30 mn avant le début de l'épreuve. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.T.T., une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.

Tous les cas non prévus à ce règlement ainsi que les litiges qui pourraient survenir seront tranchés par le Juge Arbitre du tournoi.

Article 7 : Déroulement des épreuves

Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront **au meilleur des 5 manches** et au meilleur des 7 manches pour les finales des tableaux toutes catégories si l'horaire le permet. Les tableaux débiteront par des poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule entreront dans un tableau à élimination directe. Des matches de classement pourront être organisés (places 3-4). Le forfait d'un joueur pourra être prononcé 5 minutes après le 3^{ème} appel de son nom. Les parties se joueront avec des balles plastiques blanches homologuées ITTF, fournies par le club. Le club organisateur et le Juge Arbitre se réservent le droit de modifier l'organisation d'un tableau pour le nombre de poules en fonction du nombre de participants.



Article 8 : Absence non justifiée

En cas de forfait non-excuse ou d'absence non-excuse, la Commission Sportive Régionale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez joué et perdu cette partie.

Article 9 : Issue d'une partie

Le joueur gagnant devra s'assurer de la bonne tenue de la fiche de partie. L'arbitre de la partie ou le joueur gagnant est tenu de ramener la balle et le résultat à la table d'arbitrage. Le joueur perdant doit obligatoirement arbitrer le match que lui désignera le Juge Arbitre.

Article 10 : Dotations et lots

Une Coupe ou un Trophée récompensera le vainqueur de chaque tableau.

TABLEAU	A	B	C	D	E	F	
VAINQUEUR	100	100	100	100	100	100	
FINALISTE	40	40	40	40	40	40	
2 1/2 FIN	20	20	20	20	20	20	
TABLEAU	G	H	I	J	K	L	M
VAINQUEUR	100	100	100	100	100	100	100
FINALISTE	40	40	40	40	40	40	40
2 1/2 FIN	20	20	20	20	20	20	20

Le club organisateur se donne le droit de modifier les dotations si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant.

Article 11 : Responsabilité du Club

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir pendant le tournoi.

Le fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et que des photos de vous soient prises et utilisées pour la promotion de notre sport : site internet du club et presse.

Article 12 : Responsables de l'Organisation

Organisation Générale :

Michel REUX et Jean-Yves LE MÔ : mail : tournoi@pontivy-tennisdetable.com

Tél. : 07 85 92 49 56

Déroulement du tournoi :

Juge-Arbitre : Stéphane PUJOL

Juge-arbitre adjoint au SPIDD :